**PROGRAMME CÈDRE 2023**

[Flag this item](https://www.campusfrance.org/fr)



**CHERCHEURS**

**PAYS CONCERNÉ(S)**

**LIBAN**

**CEDRE est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-libanais. Il est mis en œuvre en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI), et au Liban, par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur.**

**La gestion paritaire entre le Liban et la France est la règle de fonctionnement du programme CEDRE, qui est piloté par un comité mixte paritaire constitué de deux sous-comités nationaux.**

**Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 06/06/2022 minuit**



Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](https://www.campusfrance.org/fr/presentation-generale-des-phc).

* [Types de projets concernés](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#Types)
* [Conditions d'éligibilité des équipes](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#CriteresEquipe)
* [Critères d'évaluation des projets](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#CriteresProjets)
* [Comité de sélection des projets](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#Comite)
* [Modalités de fonctionnement](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#Modalites)
* [Dépenses éligibles](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#DepensesEligibles)
* [Propriété intellectuelle](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#Propriete)
* [Suivi des projets](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#Suivi)
* [Modalités pratiques de soumission d’un projet](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#ModalitesPratiques)
* [Candidater](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#Candidater)
* [Gérer ses mobilités](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#Gerer)
* [Contacts pour le programme](https://www.campusfrance.org/fr/cedre#Contacts)

[**Types de projets concernés**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

L'objectif de ce programme est de développer, dans une logique d’incubateur, des échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, notamment en favorisant les nouvelles coopérations, la participation de jeunes chercheurs et doctorants ainsi que la création d'équipes de recherche franco-libanaises « sans murs » avec des formations co-diplômantes principalement au niveau du Doctorat.

* **Tous les domaines de recherche**sont concernés ;
* Les projets qui impliquent une**approche interdisciplinaire**sont encouragés ;
* Une attention particulière sera accordée aux projets contribuant au développement de la recherche au Liban et à l’objectif de**développement économique et social du Liban.**

[**Conditions d'éligibilité des équipes**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

Les deux porteurs de projet doivent être des **chercheurs titulaires de laboratoires de recherche** rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche au Liban et en France.

**Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme**ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement.

Les **dossiers de candidature doivent impérativement être déposés conjointement**par les deux partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif.

*NB : Les chercheurs ont la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.*

[**Critères d'évaluation des projets**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

* Qualité scientifique du projet ;
* Qualité et cohérence du consortium ;
* Dimension stratégique pour le Liban ;
* Participation active et mobilité de jeunes chercheurs, en particulier de doctorants ou de post-doctorants ;
* Effet structurant et valorisation du projet.

*NB : Les nouvelles collaborations et les projets en réseau avec une ouverture européenne et internationale sont encouragés*

[**Comité de sélection des projets**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

Un comité mixte, composé de représentants institutionnels des deux pays, sélectionne les projets en s’appuyant sur des avis d’experts au Liban et en France.

* Pour la partie française : évaluations scientifiques de la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI) et avis d’experts français désignés par le comité ;
* Pour la partie libanaise : évaluations scientifiques coordonnées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et le CNRS-L, et avis d’experts libanais désignés par le comité.

L’évaluation est confidentielle. Le comité mixte communique par écrit la décision finale aux chefs de projet. Il se réserve le droit de ne pas communiquer les résultats des évaluations des projets.

[**Modalités de fonctionnement**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

**La durée des projets est de deux années consécutives.**

**La part de financement prise en charge par le programme CEDRE est comprise entre 10 000 et 18 000 € pour 2 ans (soit 9 000 € maximum par an). Les demandes supérieures à ce plafond ne seront pas examinées.**

Le financement est accordé sur une base annuelle. Le budget doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre**de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Le renouvellement des crédits pour la seconde année est subordonné à :

* La consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année ;
* L’envoi d’un **rapport d’étape**mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l’année en cours ;
* L’envoi d’un **bilan financier**des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d’étape et le bilan financier doivent être envoyés **au plus tard le 31 Octobre de la première année**à l'Ambassade de France au Liban, ainsi qu’à la Direction Générale du Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur au Liban.

[**Dépenses éligibles**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

Le financement accordé porte sur la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le projet selon les taux suivants :

**Les moyens accordés par la France** couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l’équipe française au Liban, ainsi que le séjour en France des doctorants de l’équipe libanaise (billets d’avion à la charge de la partie libanaise).

**Les moyens accordés par le Liban** couvrent le paiement des voyages et des frais de séjours des chercheurs de l’équipe libanaise en France, ainsi que le voyage des doctorants libanais, selon le barème appliqué à la partie française.



***APPUI LOGISTIQUE « Dépenses éligibles »* :**frais d’utilisation de services communs de mesure ; produits consommables liés à la recherche ; petit matériel de recherche.

***« Dépenses non éligibles »* :**logiciels de bureautique ; fournitures administratives ; frais de secrétariat et de communication ; les frais de publications ; dépenses de carburant ; tous biens d’équipements amortissables dont matériel informatique.

Toute commande doit impérativement être en rapport avec le projet de recherche. Pour la partie française, elle est effectuée directement et uniquement par Campus France auprès de fournisseurs français. Les livraisons sont exclusivement effectuées en France.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

[**Propriété intellectuelle**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Les projets soumis à cet AO peuvent faire l’objet d’un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d’information sur ce dispositif  :<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

[**Suivi des projets**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

**Un rapport final scientifique et financier est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.**

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](https://www.campusfrance.org/media/457) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France et à la DG du Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur au Liban dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous) en vue d'une évaluation par le comité.

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le **programme Hubert Curien CEDRE.**

[**Modalités pratiques de soumission d’un projet**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](https://www.campusfrance.org/fr/phc-faq).

* **Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature** : 6 juin 2022
* **Diffusion des résultats** : décembre 2022
* **Notification des financements** : janvier 2023
* **Début des projets** : janvier 2023

[**Candidater**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier sans attendre la date limite afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers doivent être saisis **uniquement en français**.

ATTENTION : **Le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et libanais**. Il se fait uniquement de manière dématérialisée sur le site de Campus France suivant les modalités de saisie en ligne. Pour ce faire, le partenaire français ouvrira le compte et transmettra ensuite le mot de passe à son partenaire libanais pour que celui-ci instruise les éléments du dossier de candidature qui le concernent.

**Une signature du responsable administratif de l’établissement libanais (recteur, vice-recteur à la recherche ou doyen) devra figurer sur la première page du formulaire de candidature. Une fois signée, cette page devra être annexée au dossier de candidature déposé en ligne sur le compte ouvert par le porteur français.** **Pour ce faire, il convient d‘imprimer la première page du dossier, de la signer, puis de l’annexer au dossier de candidature déposé en ligne sur le compte ouvert par le porteur français.**

**Pour la partie française la signature du directeur de l'unité de recherche et celle du responsable de l'établissement de tutelle devront être annexées au dossier sous la forme d'un document dématérialisé indiquant l'intitulé du projet et le nom du porteur de projet au sein de l'établissement.**

[Flag this item](https://www.campusfrance.org/fr)

[ARTICLE](https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater)

[[](https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater)](https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater)

[Candidater à un PHC](https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater)

[**Gérer ses mobilités**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](https://www.campusfrance.org/media/832) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l’adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :  
  
Campus France  
Gestion PHC  
28 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

[**Contacts pour le programme**](https://www.campusfrance.org/fr/cedre)

**Pour la partie française :**

**Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères**  
Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l’enseignement et du développement international  
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche  
27 rue de la convention  
MCS 92533  
75732 PARIS CEDEX 15 – France

**Mme Eléonore GARNIER**  
Rédactrice Afrique du Nord et Moyen-Orient  
Tél : 01.43.17.59.07  
Mél :  eleonore.garnier[@diplomatie.gouv.fr](mailto:amel.djaffar@diplomatie.gouv.fr)

**Ambassade de France au Liban**  
Service de Coopération et d'Action Culturelle  
Espace des Lettres – Rue de Damas  
BEYROUTH – Liban

**Mme Agnès de Geoffroy**  
Attachée de coopération Universitaire et Scientifique

Tél : (+961) 01.420.203  
Mél : agnes.de-geoffroy@diplomatie.gouv.fr

**Pour la gestion de l’appel à propositions**

Campus France / Gestion PHC  
28 rue de la grange-aux-Belles  
75010 Paris  
Adresse générique : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)

**Pour la partie libanaise**  
  
**M. Fadi Yarak**  
Directeur Général du Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur  
Place Habib Ali-Chahla, UNESCO palace, Beyrouth  
Tél. : +961 1 77 27 72  
Mél : [fyarak@mehe.gov.fr](mailto:ajammal@higher-edu.gov.lb)      
Mél : [cedre@mehe.gov.lb](mailto:cedre@mehe.gov.lb)

**Mme Tamara ELZEIN**   
Directrice de programmes

Conseil National de la Recherche Scientifique

Mél : tamara.elzein@cnrs.edu.lb